



Deux voleurs

Voici deux voleurs.

Celui-ci est pauvre, et vole les riches. La nuit, il escalade un mur, laisse de sa chair et de son sang aux culs des bouteilles et au verre cassé qui hérissent le chevron¹, et vole un fruit, un pain. Si le propriétaire de ce fruit ou de ce pain l'aperçoit et prend son fusil et le tue, eh bien, tout est dit ; ce chien est tué, voilà tout. Si la loi saisit ce voleur, elle l'envoie aux galères pour dix ans. Autrefois, elle le pendait. Plus tard, elle le marquait au fer rouge. Maintenant les mœurs sont douces ; les lois sont bonnes personnes. La casaque², le bonnet vert³ et la chaîne aux pieds suffisent. Dix ans de bagne, donc, à ce voleur.

Cet autre est riche et vole les pauvres.

C'est un gros marchand. Il a maison en ville et maison de campagne. Il va le dimanche en cabriolet ou en tapissière⁴, avec force amis roses, gras et joyeux, s'ébattre dans son jardin de Belleville ou des Batignolles⁵. Il fait apprendre le latin à son fils. Lui-même est juré⁶, électeur⁷ dans l'occasion prud'homme⁸, et si le vent de la prospérité souffle obstinément de son côté, juge au tribunal de commerce. Sa boutique est vaste, ouverte sur un carrefour, garnie de grilles de fer sculptées aux pointes splendides, avec de grandes balances dorées au milieu. Un pauvre homme entre timidement chez le riche, un de ces pauvres diables qui ne mangent pas tous les jours. Aujourd'hui, le pauvre espère un dîner. Il a deux sous. Il demande pour deux sous d'une nourriture quelconque. Le marchand le considère avec quelque dédain, se tourne vers sa balance, jette dedans ou colle dessus on en sait quoi, donne au pauvre homme pour un sou de nourriture et empoche les deux sous. Qu'a fait ce riche ? Il a volé un sou à un pauvre. Il répète ce vol tant de fois, il affame tant de pauvres dans l'année, il filoute si souvent ce misérable sou que, de tant de sous filoutés, il bâtit sa maison, nourrit son cheval, arrondit son ventre, dote sa fille et dore sa balance. Il fait cela sans risques, sans remords, tranquillement, insolent. Cela s'appelle vendre à faux poids. Et on ne le punit pas ? Si ! Il y a une justice dans le monde ! La loi prend parfois cet homme sur le fait. Alors elle frappe. Elle le condamne à dix jours de prison et à cent francs d'amende.

Victor Hugo, Choses vues, 8 avril 1852.

¹ Pièce de bois sur laquelle on fixe des lattes qui soutiennent la toiture

² vêtement d'homme d'un seul tissu, à larges manches ; celle des forçats était rouge

³ il était porté comme marque d'infamie par les débiteurs insolubles

⁴ il s'agit de véhicules légers tirés par un cheval ; le cabriolet qui n'a que deux roues est muni d'une capote repliable ; la tapissière, plus vaste, comportant un toit et ouverte sur les côtés, servait au transport de meubles, de tapis... ou d'une bande d'amis.

⁵ Les villages de Belleville et des Batignolles-Monceau furent, comme beaucoup d'autres communes, annexés à la ville de Paris à partir du premier janvier 1860 ; ils en avaient jusque-là constitué de tranquilles banlieues campagnardes.

⁶ Tiré au sort, il a été appelé à siéger au tribunal, dans un jury de cour d'assises.

⁷ Il jouit donc de tous ses droits civiques ; sous le Second Empire, les élections du Corps législatif se faisaient au suffrage universel.

⁸ Membre du tribunal arbitrant les conflits entre salariés et employeurs.

Etude de texte (15 pts)

I. Deux destins

1. « Voici deux voleurs » : quelle remarque pouvez-vous faire sur la construction de cette phrase ? En vous référant également au titre du recueil dans lequel est publié ce texte, indiquez le rôle(= la position) assumé par le narrateur dans ce texte. (1 pt)
2. Relevez deux groupes nominaux désignant le premier voleur. Quelle figure de style repérez-vous dans l'une de ces expressions ? S'agit-il d'un vocabulaire mélioratif ou péjoratif ? (1.5 pts)
3. Le portrait du riche marchand est plus complet. Relevez les renseignements propres à son physique, les signes extérieurs de sa richesse, ceux témoignant de sa réussite sociale. Relevez deux expressions mettant en évidence son mépris pour les pauvres (2.5 pts)

II. Deux poids, deux mesures

1. Combien de fois le nom « balance » apparaît-il dans le texte ? Est-il employé au sens propre ou au sens figuré ? En réfléchissant à ce que symbolise cet objet, concluez sur les intentions de Victor Hugo. (1.5 pts)
2. Pour Victor Hugo, quel est celui des deux voleurs qui, moralement, commet le délit le plus grave ? Pourquoi ? (1 pt)
3. Comment est soulignée dans le texte la disproportion entre la peine réservée au voleur pauvre et celle qui attend le voleur riche ? Faîtes toutes les remarques utiles (vocabulaire, construction de phrases,...) (2 pts)

III. Un témoignage engagé

1. Indiquez la valeur du présent dans chacune des expressions suivantes (1.5 pts):
 - « maintenant les mœurs sont douces »
 - « il va le dimanche en cabriolet »
 - « le marchand (...) donne au pauvre homme pour un sou de nourriture »
2. « Il répète ce vol tant de fois.... dore sa balance » : quel rapport logique relie les trois premières propositions aux cinq dernières ? Par quelle construction grammaticale ce rapport est-il exprimé ? Quel sentiment s'exprime ici ? (1.5 pts)
3. Relevez à la fin du deuxième paragraphe une personnification. Que révèle-t-elle du ton employé par le narrateur ? (1 pt)
4. Observez le dessin de Monnier. Citez trois éléments mettant en évidence la caricature du rentier. (1.5 pts)

Réécriture (5 pts)

Imaginez qu'au lieu de « C'est un gros marchand », Victor Hugo ait écrit : « C'est un couple de marchands ». Réécrivez ce texte de « Qu'a fait ce riche ? » ... à « dore sa balance »

Sujet de rédaction (15 pts)

Imaginez que le procès de l'un de ces deux voleurs (choisissez celui que vous voulez) a lieu, et qu'à l'issue d'une séance très animée deux des jurés, d'origines sociales très différentes, entament une vive discussion, l'un accusant de façon virulente l'auteur du larcin, l'autre lui trouvant des circonstances atténuantes. Ils évoqueront tous deux la sanction qu'ils considèrent comme étant la plus juste étant donné la nature du vol dont s'est rendu coupable l'accusé.

Vous rendrez compte de ce dialogue qui permettra de brosser le portrait de ces deux jurés et de rendre compte de leurs opinions divergentes.

Dictée (4 pts)

Ecrire au tableau : Jean Valjean, Maubert Isabeau, Faverolles

Jean Valjean

Il arriva qu'un hiver fut rude. Jean n'eut pas d'ouvrage. La famille n'eut pas de pain. Pas de pain. A la lettre. Sept enfants.

Un dimanche soir, Maubert Isabeau, boulanger sur la place de l'église, à Faverolles, se disposait à se coucher, lorsqu'il entendit un coup violent dans la devanture grillée et vitrée de sa boutique. Il arriva à temps pour voir un bras passé à travers un trou fait d'un coup de poing dans la grille et dans la vitre. Le bras saisit un pain et l'emporta. Isabeau sortit à la hâte ; le voleur s'enfuyait à toutes jambes ; Isabeau courut après lui et l'arrêta. Le voleur avait jeté le pain, mais il avait encore le bras ensanglanté. C'était Jean Valjean.

Victor Hugo, *Les Misérables*, (première partie, livre deuxième, VI)